EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 22 juin 2026

Délibération : N° 2026-43

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt six le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 15 juin 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Laura ACCADEBLED-HECART, Philippe CHIKHI, Clément DEUDON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD**

Absent(s) : **Corinne LALLEMENT, Hélène CATILLON, ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX**

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Budget primitif 2026 : Décision modificative n°1

DÉLIBÉRATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

A la demande la Trésorerie d'Hirson, une imputation doit être modifiée afin de procéder à un mandatement de 30 000 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

DÉCISION

Le Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260622-2026-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026

Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2026 :

Investissement					
Dépense			Recette		
Chapitre	article	montant	chapitre	article	montant
Opération Financière (OPFI)	1323	+ 30 000 €			
Opération 10028 - AAAT rue du Gal de Gaulle	2328	- 30 000 €			

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 22 juin 2026

La Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Le Maire,
Johann WERY

MAIRIE DE LA CAPELLE
02260 AISNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260622-2026-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2026